CHARLEROI Couillet

## Le pôle environnemental en expansion

Le pôle environnemental de l'ICDI, à Couillet, accueillera deux nouvelles infrastructures à l'horizon 2018-2019. Présentation générale du projet.

## Didier ALBIN

ri et recyclage des PMC, des encombrants, des textiles et, bientôt, des déchets électriques et électroniques : à Couillet, le pôle environne-mental de l'Intercommunale de collecte et de destruction des immondices de Charleroi (ICDI) devient une réalité industrielle.

C'est sur une vaste friche de Cockerill Sambre que l'activité se développe. L'ICDI a acquis la maîtrise foncière d'une partie des terrains, d'autres restent la propriété de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement, la SPAQuE, qui finalise un important chantier d'assainissement des sols.

Dans une réponse écrite à la question parlementaire du député Philippe Knaepen (MR), le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Carlo Di Antonio (cdH), indique qu'un ultime marché de dépollution est en cours. « Il devrait être attribué au début de l'année prochaine pour une exécution durant le premier trimestre. » L'idée, c'est de préparer toute la zone à son urbanisation, se-



lon le directeur général de l'ICDI, Olivier Bouchat. Dans ce cadre, SPAQuE et ICDI élaborent le cahier de charges d'équipement (égouttage et voiries). Tout doit être fini pour l'horizon 2018-2019, date à laquelle deux nouvelles infrastructures seront mises en ser-

Des centaines d'emplois consolidés

Il s'agit, d'une part, d'un nouveau centre de tri recyclage des encombrants de la Ressourcerie du Val de Sambre dont les activités montent en régime (lire l'encadré). Il s'agira d'un bâtiment de 3 000 à 4 000 m², entre la chaussée de Châtelet et le parking du personnel de l'ICDI. D'autre part, le site accueillera une unité de traitement des déchets électriques et électroniques. L'intercommu-

pour sélectionner son partenaire industriel. Celui-ci construira son implantation entre les installations de l'usine Valtris (traitement des PMC), et le nouveau hangar de l'ASBL Terre (textiles et chaussu-res).Le dossier est en cours de montage. Objectif: regrouper les activités de tri recyclage sur une plate-forme multimodale avec accès à la voie d'eau, au rail et à la route.

Ce projet est innovant en Wallonie. Il va permettre de créer ou de consolider des centaines main.

nale a lancé un appel à projets d'emplois. « À elle seule, la Ressourcerie du Val de Sambre occupe une quarantaine d'ouvriers en direct, dont la moitié au sein de l'entreprise de formation par le travail (EFT) Transform, dans le giron du CPAS », rappelle sa responsable, Anne-Sophie Canart.

À la fin de la semaine, le groupe Terre inaugurera son hangar de valorisation, d'une capacité de 16 000 tonnes par an. Cet investissement de 4 millions € renforcera sa position de leader sur le marché belge du textile de seconde

## Bientôt 10 communes affiliées à la Ressourcerie

n 2016, la Ressourcerie du Val de Sambre aura traité 1 500 tonnes d'encombrants, soit une hausse d'un peu plus de 10 % par rapport à son résultat de l'an passé. En moyenne, l'entreprise collecte 6 tonnes par jour chez des particuliers : meubles, canapés, matelas, matériel électroménager, vaisselle, objets de décoration. Selon Anne Sophie Canart, « il faut considérer que 11 % sont réutilisés, 71 % recyclés et 18 % seulement envoyés à l'incinérateur pour être valorisés énergétiquement ».

Quatre ans après sa création, l'entreprise a élargi son champ d'action. « Nous sommes au service d'une population de 300 000

usagers dans huit communes conventionnées (Charleroi, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Courcelles, Farciennes, Aiseau-Presles, Anderlues et Gerpinnes). À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Mon-tigny-le-Tilleul bénéficiera du service d'enlèvement gratuit des déchets. L'adhésion de Châtelet est aussi à l'étude.»

C'est sur rendez-vous que s'effectue la collecte des déchets, en appelant le 071 47 57 57, du lundi au vendredi, de 8 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h. Certains types de déchets ne sont pas acceptés : morceaux de briques, déchets verts, pneus et résidus faisant l'objet de traitements spécifiques comme les PMC, les textiles et chaussures. ■D.A.



L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse 15/11/2016, pages 10 & 11 Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse



